

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 JUILLET 2021

Date de convocation :	09/07/2021	Procurations :	05
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	15
Nombre de membres présents :	10	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstentions :	0

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le treize Juillet deux mille vingt et un à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIE, Maire.

PRESENTS : M. Pierre DELOUVRIE - M. Philippe MAURIN - Mme Béatrice BETGE BREZETZ - M. Eric FELETTI - Mme Fatima HOUDAIBI - M. Patrick SMITH - Mme Aurélie GARCIA - M. Eric SPERANDIO - M. Jean-Max COURRIE - M. Gaëtan VAESTESAGER.

ABSENTS EXCUSES : Mme Nadine CEOTTO - Mme Magali DARNIS- Mme Sandrine GRANDVUILLEMIN- Mme Marlène SOLDANO- M. François RIGAUD

PROCURATIONS :
Mme Nadine CEOTTO a donné procuration à M. Philippe MAURIN
M. François RIGAUD a donné procuration à M. Pierre DELOUVRIÉ
Mme Magali DARNIS a donné procuration à Mme Fatima HOUDAIBI
Mme Sandrine GRANDVUILLEMIN a donné procuration à Mme Aurélie GARCIA
Mme Marlène SOLDANO a donné procuration à Mme Béatrice BETGE BREZETZ

SECRETARE DE SEANCE : Mme Béatrice BETGE BREZETZ

OBJET : CONVENTION « RETRAITE C.N.R.A.C.L » 2020-2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que notre collectivité adhère depuis plusieurs années à la convention « Retraite » proposée par le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne (C.D.G. 47).

La convention « Retraite » pour la période 2014-2019 étant arrivé à échéance le 31 décembre 2019, il nous est proposé de signer une nouvelle convention pour la période 2020-2022.

Cette nouvelle convention prendra effet au 1^{er} janvier 2020 pour 3 ans, renouvelable tacitement une fois pour la même durée et consistera en :

- L'information et la formation au titre des trois fonds : CNRACL, IRCANTEC et RAPFP ;
- L'information de vos agents en activité sur leurs droits à la retraite ;
- L'étude relative aux départs à la retraite avec estimation des pensions CNRACL ;
- L'intervention et l'assistance sur les dossiers relatifs à la CNRACL : immatriculation, affiliation, régularisation, validation de services, rétablissement, liquidation de pension (y compris d'invalidité ou de réversion) ;
- Le droit à l'information : Relevés Individuels de Situation et Estimations Indicatives Globales.

Pour la bonne exécution de ces missions, le C.D.G.47 demande à la collectivité une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fonction du nombre d'agents de droit public. Pour notre collectivité cette participation annuelle s'élève à quatre cent soixante-quinze € (475 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : Décide d'adhérer à la convention « Retraite CNRACL » 2020-2022, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne.

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires au paiement de la participation annuelle forfaitaire seront ouverts au budget.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention « Retraite 2020-2022 » et tous actes s'y rapportant.

Fait à St Hilaire de Lusignan,

Le 15 Juillet 2021

Certifié conforme au registre

Le Maire,

Pierre DELOUVRIÉ

